

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Conventions avec les praticiens Question écrite n° 5872

#### Texte de la question

Mme Marie-France Lecuir attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les conventions collectives des laboratoires d'analyses medicales extra-hospitaliers qui ne semblent pas avoir fait l'objet de modifications depuis leur creation en 1978. Compte tenu des chiffres d'affaires importants de ces laboratoires, elle lui demande s'il ne serait pas utile d'examiner des possibilites d'amelioration des carrieres des personnels et de leur protection sociale.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les negociations collectives se deroulent a un rythme regulier dans la branche des laboratoires d'analyses extrahospitaliers depuis la signature du texte de base, le 3 fevrier 1978. Un arrete d'extension du 20 novembre 1978 a rendu cette convention collective applicable a l'ensemble des entreprises du secteur. Depuis 1978, de nombreux avenants ont ete signes par les partenaires sociaux et la majorite d'entre eux ont fait l'objet d'un arrete d'extension. Les negociations ont porte principalement sur trois themes : les salaires, la duree du travail et l'indemnisation des frais de deplacement des delegues syndicaux. Ainsi, cinq accords ont ete signes en 1988 dont trois relatifs aux salaires. En revanche, il est possible que les autres dispositions de la convention n'aient pas fait l'objet de modifications substantielles depuis la signature du texte de base, mais en ce domaine il n'appartient pas a l'administration d'intervenir et d'orienter le choix des themes de negociation. Cela releve de la responsabilite des partenaires sociaux dans le respect du principe de la liberte contractuelle. Il convient toutefois de souligner que l'administration contribue a faciliter le deroulement des negociations dans la branche, en reunissant les organisations syndicales d'employeurs et de salaries dans le cadre d'une commission mixte presidee par un representant du ministre du travail.

#### Données clés

Auteur : Mme Lecuir Marie-France Circonscription : - Socialiste Type de question : Question écrite Numéro de la question : 5872 Rubrique : Securite sociale

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvern

Ministère attributaire: travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3404